

L'animateur : M. Jean Charles Guiguen

Membres présents : MM. Philippe Andrieux, Patrick Bourabier, Philippe Brandy, Jean Guillen,
Jean-Jacques Raboisson, Bruno Renon

Membre excusé : Christian Fresnel

Début de séance à 16H45

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée d'un appel, au plus tard le 22 du mois comme le stipule l'art. 30 – paragraphe 2 - des RG de la LFNA) par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique obligatoirement avec en-tête du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Ce délai est ramené à 2 jours francs pour les matchs de coupe et pour les 4 dernières rencontres des championnats départementaux (art. 30 – paragraphe 3 des RG de la LFNA). Tout appel entraîne la constitution de frais de procédure d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel et qui est débité du compte du club appelant.

1° - SOUS-COMMISSION DES COUPES

FORFAITS

Coupe de la Charente - Crédit Agricole - Trophée Maurice Brachet

Rencontre Alliance foot 3b (2) – Aubeterre F.C du 03/10/2020 :
Suite au forfait d'Aubeterre F.C, Alliance Foot 3 B (2) est qualifié pour le prochain tour. Amende de 23 euros au club de Aubeterre F.C.

Coupe des Réserves - Crédit Agricole - Trophée Pierre Labonne

Rencontre St Michel C.S. (2) – Taizé Aizie Les Adjots (2) du 04/10/2020 :
Suite au forfait de Taizé Aizie Les Adjots (2) , St Michel C.S. (2) est qualifié pour le prochain tour. Amende de 23 euros au club de Taizé Aizie Les Adjots.

Rencontre Aubeterre F.C. (2) – Sud Charente F.C. (2) du 04/10/2020 :
Suite au forfait d'Aubeterre F.C. (2), Sud Charente F.C. (2) est qualifié pour le prochain tour. Amende de 23 euros au club de Aubeterre F.C.

Coupe du District - Crédit Agricole - Trophée Jacky Debris

Rencontre Aunac E.S. – Beaux Pins E.S. du 04/10/2020 :
Suite au forfait d'Aunac E.S., Beaux Pins E.S. est qualifié pour le prochain tour. Amende de 23 euros au club de Aunac E.S.

Rencontre Ars Gimeux U.S – Balzac U.S du 04/10/2020 :
Suite au forfait de Balzac U.S., Ars-Gimeux U.S. est qualifié pour le prochain tour. Amende de 23 euros au club de Balzac U.S.

REGLEMENTS FINANCIERS

Coupe Charente - Crédit Agricole - Maurice BRACHET

Rencontre Ang. Basseau J.S. – Jarnac Sport (2) du 04/10/2020 :
Arbitre Monsieur Anli Chébani
Les frais de déplacement de l'arbitre lui seront crédités à hauteur de 53.06 € par débit du club de Ang. Basseau J.S.

Coupe du District - Crédit Agricole - Trophée Jacky Debris

Rencontre Vars A.S. – Exideuil U.S. du 04/10/2020 :
Arbitre Monsieur Abdéllatif Karzazi
Les frais de déplacement de l'arbitre lui seront crédités à hauteur de 61.07 € par débit du club de Vars A.S.

2° - INFORMATIONS DIVERSES

- Mairie d'Angoulême, Madame Séverine Augustin, des 1^{er} et 02/10/2020,
- Voeuil et Giget A.M.S, Monsieur Fabrice Jousseaume, du 04/10/2020,
- Leroy Angoulême C.S, Madame Valérie Hébré, du 03/10/2020,
- Montbron U.S.A.M, Monsieur Didier Texier, du 03/10/2020,
- Mairie de St Yrieix, Madame Séverine Cheminade, du 03/10/2020,
- La Roche Rivière F.C. Tardoire, Madame Marion Moine et Monsieur Hervé Damperat, des 02 et 04/10/2020,
- Ville de Ruelle, Monsieur Eric Levéo, du 02/10/2020,
- Fléac E.S, Monsieur Mathieu, du 02/10/2020,

- Mairie de Fléac, Madame Nathalie Normand, du 01/10/2020,
- Chateaubernard S.L, Monsieur Fabrice Arnaud, du 04/10/2020,
- Soyaux A.M.S, Monsieur Bruno Clairembaud, du 02/10/2020,
- Ang. Bel Air A.S., Monsieur Yadaly Sakho, du 01/10/2020,
- Chasseneuil U.S., Monsieur Vincent Rochereau, du 06/10/2020,
- Anais U.S., Monsieur Guillaume Roulland, du 05/10/2020.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 20H15

L'animateur Jean Charles Guiguen



Le secrétaire Philippe Brandy

